

Résumé

L'exécution d'un programme de lutte contre la pauvreté exige la disponibilité d'instruments d'appréhension des privations adaptés, ces derniers étant susceptibles de promouvoir un processus de sensibilisation et de dialogue sur le développement social, d'orienter les politiques économiques, et de guider les actions spécifiquement destinées à la réduction de la pauvreté. L'enquête intégrale auprès des ménages (EIM) de l'Union des Comores, réalisée en 2004 par la Direction de la statistique du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, s'inscrit dans ce contexte, et suggère plusieurs conclusions.

1. La plupart des études relatives à la pauvreté sont fondées sur une approche *ex post* du bien-être. Dans cette optique, l'appréhension de la pauvreté monétaire est basée sur les *dépenses par tête*, tandis que la ligne de pauvreté est déterminée par l'approche du coût des besoins de base – évaluation d'un seuil de pauvreté alimentaire par île, et ajout d'une composante non alimentaire à l'aide d'une estimation de courbes d'Engel, afin de déterminer la valeur escomptée des dépenses non alimentaires effectuées par les ménages justes en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires. Cette procédure permet de produire trois lignes de pauvreté – FC par tête et par an : (i) Ngazidja : 285 144 ; (ii) Ndzouani : 217 287 ; (iii) Mwali : 274 725. A cet égard, Ngazidja est prise comme référence, et les dépenses des ménages, déflatées selon les diverses lignes de pauvreté obtenues, permettent de générer des mesures cardinales et ordinales des privations. Par ailleurs, la stratification des groupes socio-économiques, effectuée *a priori*, en prenant en considération le critère de *vulnérabilité* sur le marché du travail, conduit à prendre en compte les segments suivants : (i) les « salariés protégés » ; (ii) les « salariés non protégés » ; (iii) les « micro-entrepreneurs » ; (iv) les « indépendants informels » ; (v) les « agriculteurs vivriers » ; (vi) les « agriculteurs de rente » ; (vii) les « éleveurs et divers » ; (viii) les « pêcheurs et divers » ; (ix) les « apprentis et aides familiaux » ; (x) les « chômeurs » ; (xi) les « inactifs ».

2. L'appréhension de la pauvreté monétaire appelle, préalablement, une analyse des dépenses des ménages. En 2004, les dépenses annuelles moyennes des ménages s'élèvent à 698,5 milliers de FC, un montant qui équivaut à plus de deux fois la valeur du revenu national par habitant, estimée

par la comptabilité nationale, et qui exhibe des disparités *moyennes* assez peu élevées selon les îles et les groupes socio-économiques. En outre, l'essentiel du budget des ménages est consacré à l'alimentation : 64,2 pour cent. Par ailleurs, les dépenses moyennes réelles des ménages – aux prix de 2004 – auraient augmenté annuellement de 5,6 pour cent entre 1995 et 2004 – 2,4, 10,6 et 2,9 pour cent, respectivement, à Ngazidja, Ndzouani et Mwali.

Dans ce contexte, pour l'ensemble du pays, l'incidence de la pauvreté parmi les ménages s'élève à 36,9 pour cent, ce qui, sous certaines hypothèses, conduit à un ratio de pauvreté de 44,8 pour cent parmi les individus. On observe également que la pauvreté en termes de ménages et d'individus semble, a priori, plus élevée à Ndzouani et Mwali, comparativement à Ngazidja – respectivement, 38,4, 37,8 et 35,3 pour cent, soient 46,4, 49,1 et 42,7 pour cent en termes d'individus. Toutefois, le test de dominance stochastique de deuxième ordre ne permet pas de trancher quant à l'ordre des distributions entre Ngazidja et Mwali. En fait, la pauvreté prévaut surtout en milieu rural, notamment à Ndzouani, ce dernier contribuant à 78,8 pour cent de la pauvreté des familles aux Comores. Par ailleurs, la prise en compte des segments du marché du travail fait apparaître quatre groupes relativement distincts, en fonction des ratios de pauvreté – par exemple, en termes de ménages : (i) ménages dont le chef est un salarié protégé – 25,5 pour cent ; (ii) familles gérées par un salarié non protégé, un indépendant du secteur informel ou un apprenti-aide familial – entre 30 et 35 pour cent ; (iii) sous-groupes ayant à leur tête un agriculteur vivrier, un agriculteur de rente, un chômeur ou un inactif – entre 38 et 39 pour cent ; (iv) familles gérées par un micro-entrepreneur, un éleveur ou un pêcheur – 46 à 54 pour cent. En définitive, trois groupes socio-économiques expliquent près des deux tiers de la pauvreté nationale : les ménages d'agriculteurs – 30,2 pour cent –, les familles de salariés non protégés – 15,8 pour cent –, et les ménages ayant à leur tête un inactif – 19,6 pour cent.

3. Ces résultats conduisent à questionner la dynamique de pauvreté entre 1995 – EBC – et 2004 – EIM. A cet égard, deux éléments d'analyse concourent à justifier une baisse de la pauvreté au cours de la période.

Premièrement, bien que les comparaisons des dépenses des ménages entre 1995 et 2004 exigent une grande prudence – modification de la structure des échantillons, de la période de référence, et des composantes des dépenses –, les privations monétaires auraient sensiblement et significativement diminué, les ratios de pauvreté en termes de ménages et d'individus étant passés entre les deux dates, respectivement, de 47,3 à 36,9 pour cent, et de 54,6 à 44,8 pour cent. Toutefois, une nouvelle configuration de la pauvreté insulaire semble apparaître, puisque le fort déclin de la pauvreté monétaire, statistiquement significatif, s'observe uniquement à Ndzouani et Mwali.

Deuxièmement, une mesure micro-multidimensionnelle de la pauvreté en termes de capacités, fondée sur un indice décomposable à la fois selon des sous-groupes et des attributs – actifs physiques (habitat et disponibilité de biens durables), humains (indicateur combiné d’instruction du chef de ménage, de la scolarisation et de l’analphabétisme), et sociaux (transferts), inhérents aux ménages ou aux individus –, met en évidence une baisse de la pauvreté non monétaire. En effet, entre 1995 et 2004, l’indicateur multidimensionnel $P_{(a=0)}$ est passé de 0,709 à 0,609, ce qui suggère une hausse quant à l’accès aux actifs de base pris en considération. A cet égard, il apparaît que la baisse observée au cours de la période est essentiellement imputable aux progrès en matière d’instruction, et, dans une moindre mesure, à un meilleur accès aux biens durables et à une amélioration de la qualité de l’habitat. Par contre, le poids des transferts a décliné, un mouvement qui n’a pas été en mesure de contrebalancer les progrès réalisés dans les autres domaines.

4. L’une des limites des approches monétaires conventionnelles de la pauvreté étant l’absence de dissociation *ex ante* des types de pauvreté par rapport à la vulnérabilité – probabilité de pauvreté –, la prise en compte de ce concept permet de distinguer – à l’aide d’une procédure économétrique – six groupes : (i) ménages pauvres durables ; (ii) ménages pauvres transitoires et involutifs ; (iii) ménages pauvres transitoires et évolutifs ; (iv) ménages non pauvres vulnérables et précaires ; (v) ménages non pauvres mais vulnérables ; (vi) ménages non pauvres et non vulnérables. Cette orientation analytique met en relief plusieurs éléments.

Premièrement, la vulnérabilité des ménages, c’est-à-dire ceux qui ont une probabilité d’au moins 40 pour cent d’être pauvres à court terme, est une situation un peu plus répandue que la pauvreté – 36,9 pour cent des ménages sont « pauvres », et 47,4 pour cent sont « très vulnérables ».

Deuxièmement, les stratifications des ménages en termes de pauvreté et de vulnérabilité se recoupent – par exemple, 36,4 pour cent des ménages très vulnérables sont pauvres, et 37,3 pour cent de ceux qui sont faiblement vulnérables ont également un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Troisièmement, la pauvreté durable, caractérisant les ménages dont les dépenses par tête *actuelles* et *estimées* sont inférieures au seuil de pauvreté, est une composante importante de la pauvreté – 39,1 pour cent des ménages pauvres, soit 14,4 pour cent de l’ensemble des familles.

Quatrièmement, des catégories de ménages non pauvres semblent particulièrement exposées au risque de pauvreté dans un avenir proche.

Cinquièmement, il apparaît que les formes de pauvreté varient sensiblement selon les îles. A Ngazidja, la distribution entre les pauvretés durable et transitoire est assez équilibrée. Par contre, la pauvreté chronique

prédomine à Mwali, tandis qu'à Ndzouani l'inverse prévaut. La prise en compte du milieu n'altère pas fondamentalement ce schéma, sauf à Ndzouani où, dans les zones urbaines, la pauvreté durable tend à être aussi importante que la pauvreté transitoire et évolutive.

5. L'étude de la pauvreté implique une investigation des relations qui prévalent entre cette dernière et l'inégalité des ressources des ménages. Dans la présente recherche, plusieurs résultats émergent.

Premièrement, au niveau national, au cours de la période 1995-2004, *l'inégalité des dépenses par tête a considérablement augmenté*. En effet, tous les indicateurs d'inégalité mettent en évidence une nette croissance des disparités des ressources per capita des ménages. Par exemple, l'indice de Gini a augmenté de 25,7 pour cent – 0,443 à 0,557. Toutefois, l'inégalité des dépenses per capita a surtout augmenté à Ndzouani, et, dans une moindre mesure, à Ngazidja, alors que l'inverse a prévalu à Mwali. A cet égard, la décomposition des sources du *niveau* de l'inégalité met en relief le rôle de la démographie du ménage – surtout le nombre d'enfants de 5-14 ans –, ainsi que l'instruction du chef de ménage, la proportion d'employés par ménage, et la localisation spatiale. Ces trois facteurs représentent 21,5 pour cent de la contribution des facteurs significatifs. Notons également que l'existence des transferts externes concourt à rehausser l'inégalité des dépenses uniquement à Ngazidja.

Deuxièmement, la détermination des élasticités des indices de pauvreté par rapport aux *dépenses réelles par tête des ménages* et à l'indice de Gini en 2004 suggère plusieurs observations. Tout d'abord, au niveau de l'ensemble de l'économie, la valeur absolue des élasticités par rapport aux dépenses par tête est sensiblement supérieure à l'unité pour toutes les mesures de la pauvreté – par exemple, une élévation de un pour cent des dépenses par tête induit une réduction du ratio et de l'intensité de la pauvreté, respectivement, de 1,64 et 1,87 pour cent, toutes choses égales par ailleurs. De plus, on observe une tendance à la *hausse* des élasticités des dépenses entre 1995 et 2004. Ensuite, la pauvreté peut s'accroître si l'inégalité des dépenses s'accroît au cours du processus de croissance économique. En effet, pour l'ensemble de l'économie, les mesures de la pauvreté ont tendance à réagir beaucoup plus à la variation de l'inégalité des dépenses qu'à la variation des dépenses moyennes. A cet égard, entre 1995 et 2004, le pourcentage des dépenses par tête nécessaire pour stabiliser les mesures de la pauvreté, consécutivement à une élévation de l'inégalité de un pour cent, s'est accru. Enfin, pour les différentes mesures de la pauvreté, si les élasticités de la pauvreté par rapport aux dépenses par tête tendent à être comparables selon les îles, les élasticités inégalité apparaissent relativement plus faibles à Mwali, et, dans une moindre mesure, à Ndzouani. Ces résultats sont

susceptibles de mettre en évidence une plus grande fragilité sociale en 2004, comparativement à 1995, à l'égard de la croissance économique et de la variation de l'inégalité des revenus : la compensation en termes de croissance des dépenses pour stabiliser la pauvreté, consécutivement à une aggravation de l'inégalité, est plus élevée en 2004 qu'en 1995.

Troisièmement, la décomposition de la variation de la pauvreté au cours de la période 1995-2004, en termes d'effets de croissance des dépenses et d'inégalité, présente un réel intérêt pour mieux appréhender la dynamique de pauvreté. A cet égard, l'EIM montre que la diminution de la pauvreté entre 1995 et 2004 aurait été plus élevée en l'absence de l'augmentation des inégalités. Mais, l'analyse selon les îles affiche une situation contrastée. A Ngazidja, la composante distribution est *positive*, et ne surpasse pas l'effet croissance négatif, alors qu'à Ndzouani, la composante distribution, bien que positive, ne surpasse pas l'effet de croissance des dépenses qui est *négatif*. Enfin, Mwali est un cas particulier dans la mesure où la composante distribution a *accentué* la baisse de la pauvreté. Dans ce contexte, au niveau de l'économie, l'examen des effets de croissance et d'inégalité sur la pauvreté, fondés sur les élasticités, semble mettre en évidence un *processus de croissance pro-riches* au cours de la période 1995-2004. Par exemple, l'effet dû à la croissance – élasticité-croissance $\hat{\eta}$, à inégalité constante – suggère qu'une hausse de un pour cent des dépenses par tête aurait induit une baisse du ratio de pauvreté de 0,359 pour cent. Or, l'élasticité totale de pauvreté $\hat{\omega}$ est de -0,164, ce qui signifie qu'à une croissance de un pour cent des dépenses réelles par tête est associée une baisse de 0,164 pour cent du taux de pauvreté. Cependant, la prise en considération des îles relativise, dans une certaine mesure, l'appréciation précédente, et un processus de croissance *pro-pauvres* aurait prévalu à Mwali.

6. L'étude explore les déterminants des dimensions de la pauvreté à l'aide d'un modèle logistique multinomial. L'analyse de sensibilité – évaluation des *probabilités prédites* pour les ménages d'être localisés dans les divers segments de la distribution du niveau de vie, les autres paramètres étant inchangés – produit plusieurs enseignements.

Premièrement, les ménages dont le chef est éleveur – notamment, à Ngazidja –, pêcheur – surtout, à Ndzouani – ou micro-entrepreneur – en particulier, à Mwali – ont la probabilité la plus élevée d'être localisés dans le segment des pauvres, plutôt que dans celui des riches.

Deuxièmement, l'effet de l'instruction sur le niveau de vie apparaît nettement, quelle que soit la localisation géographique. Par exemple, au niveau national, toutes choses égales par ailleurs, les ménages dont le chef est sans instruction ont au moins deux fois plus de chance d'être dans le segment des pauvres que ceux qui sont gérés par une personne ayant le niveau du

secondaire. Toutefois, il importe de remarquer que l'effet de l'accès aux niveaux primaire et secondaire premier cycle, comparativement à une situation de non-instruction, ne réduit que dans des proportions modérées la probabilité d'appartenir au segment le plus bas de la distribution.

Troisièmement, l'EIM met en évidence l'impact des facteurs démographiques. Tout d'abord, en ce qui concerne le segment des pauvres, l'âge du chef de ménage est, dans une certaine mesure, directement relié à l'élévation de la probabilité prédite pour les ménages d'être localisés dans cette strate. Ensuite, toutes choses égales par ailleurs, les ménages gérés par une femme ont moins de chance d'être exposés à la pauvreté, un résultat qui prévaut pour toutes les îles. Enfin, on notera l'influence de la taille des ménages – surtout à Ndzouani et Mwali. Ainsi, au niveau national, les ménages de une à deux personnes ont environ quatre fois et demi moins de chance d'être pauvres que ceux qui comportent six à neuf personnes, et trois fois et demi plus de chance d'être riches que les précédents.

Quatrièmement, rehausser l'emploi productif par ménage est un moyen de réduire la pauvreté, mais l'effet n'est pas linéaire. En vérité, il existe des disparités inter-îles : effet assez faible à Ndzouani, moyen à Ngazidja et élevé à Mwali.

Cinquièmement, l'impact des transferts sur la pauvreté est mis en évidence. Les ménages ayant des transferts externes ont une plus faible probabilité de pauvreté, comparativement à ceux qui n'en reçoivent pas. Mais, l'incidence des transferts met en évidence de fortes disparités selon les îles. Sans aucun doute, l'impact des transferts externe réduit la probabilité de pauvreté à Ngazidja – 0,29 et 0,37, respectivement, en présence et absence d'envois de fonds –, et à Mwali – 0,24 et 0,39 –, alors que l'inverse prévaut à Ndzouani – 0,40 et 0,38. Par contre, l'existence de transferts intra ou inter-îles n'a aucun impact à Ngazidja, tandis que l'effet est de hausser et baisser la probabilité de pauvreté, respectivement, à Ndzouani et Mwali.

Sixièmement, la dimension spatiale de la pauvreté est un autre enseignement de l'analyse de sensibilité. Les ménages ont d'autant plus de chance d'être pauvres qu'ils sont localisés dans le milieu rural, notamment à Ndzouani.

7. Certaines critiques ayant suggéré que des approches *non monétaires* étaient susceptibles de fournir des informations sur des dimensions fondamentales du bien-être pour les individus, laissées de côté par le concept d'utilité, l'étude examine le niveau de plusieurs *indicateurs partiels* non monétaires de la pauvreté, et met en oeuvre également une mesure micro-multidimensionnelle des privations en termes de capacités. Cette dernière approche ayant été précédemment évoquée, quelques éléments relatifs aux indicateurs partiels sont rappelés.

Premièrement, on observe une plus grande précarité de l'habitat à Ndzouani et Mwali, comparativement à Ngazidja, si l'on considère que le pisé ou les feuilles de cocotier pour les murs, la paille et les feuilles pour le toit, et la terre battue pour le sol, constituent des matériaux caractérisant un habitat très précaire en termes de qualité de logement. De même, la proportion de ménages utilisant l'électricité comme source d'éclairage est deux fois plus importante à Ngazidja qu'à Ndzouani et Mwali – 53,6 pour cent, contre, respectivement, 22,6 et 28,4 pour cent –, tout comme dans les ménages riches, comparativement aux ménages pauvres – respectivement, 48,9 et 27,0 pour cent. Notons que le bois demeure la source d'énergie dominante quant à la préparation des repas, puisque environ les trois quarts des ménages y ont recourt. Cette observation suggère une attention accrue à l'impact environnemental de l'utilisation intensive du bois de chauffe.

Deuxièmement, l'accès à l'éducation revêt une importance spécifique pour le développement. Ainsi, les analyses fondées sur l'estimation des fonctions de gains mettent en évidence la forte rentabilité de l'investissement en éducation, notamment pour les femmes. Par exemple, les femmes ayant eu accès au deuxième cycle du secondaire obtiennent des gains plus élevés de 89,6 pour cent, par rapport à celles qui sont sans instruction, toutes choses égales par ailleurs. Or, pour les hommes, le taux de rendement marginal de ce niveau d'instruction est de 52,1 pour cent. Par ailleurs, les disparités sont encore plus élevées en ce qui concerne l'enseignement supérieur : 403,5 et 131,9 pour cent. A cet égard, on constate que les dépenses annuelles d'éducation *par enfant scolarisé* s'élèvent, en moyenne, à 44,6 milliers de FC. Mais, les ménages riches dépensent quatre fois plus que les familles pauvres par enfant scolarisé – respectivement, 86,5 et 20,3 milliers de FC.

Cependant, en considérant le niveau d'instruction des individus de 7 ans et plus employés, on observe que près de la moitié des comoriens employés sont sans instruction, et que 29,4 pour cent possèdent au plus le niveau primaire. Bien que des disparités selon le niveau de vie des ménages et le statut sur le marché du travail prévalent, ce faible niveau d'instruction constitue un handicap en termes d'efficacité du système productif. D'ailleurs, le taux d'alphabétisation des adultes – 15 ans et plus – s'établit à 56,5 pour cent, une statistique qui semble traduire un recul sensible de l'analphabétisme par rapport à 1995.

Selon l'EIM, les taux de scolarisation nets du primaire – 6-11 ans – et du secondaire – 12-18 ans – s'établissent, respectivement, à 68,8 et 66,2 pour cent. Si ces pourcentages globaux semblent révéler des progrès par rapport à 1998/99, ils sont légèrement en retrait par rapport à ceux avancés par le Ministère de l'éducation nationale – 73,0 pour cent. Quoiqu'il en soit, on constate un retard de la scolarisation des filles par rapport à celle des garçons, un processus croissant avec le niveau d'instruction.

Mais, d'autres aspects concernant l'instruction sont mis en relief par l'EIM : (i) les ménages comoriens préfèrent toujours envoyer d'abord leurs enfants à l'école coranique ; (ii) la prise en compte du type d'établissement fréquenté montre que les trois quarts des écoliers sont scolarisés dans les établissements publics ; (iii) si moins de un pour cent des enfants abandonnent l'école avant d'achever leur cycle primaire, le phénomène est plus élevé dans le secondaire – 5,2 pour cent.

Troisièmement, l'accès à la santé représente un autre élément de la formation du capital humain. Aux Comores, la part du budget de l'Etat consacrée à la santé a décliné en valeur relative, et est passée de 5 à 3 pour cent entre 2000 et 2003. Dans ce contexte, l'EIM indique que les dépenses annuelles de santé *par ménage*, relatives à la morbidité, la vaccination des enfants, et les soins post-natals et prénatals, s'élèvent à 27,3 milliers de FC – respectivement, 23,0 et 24,8 milliers de FC pour les ménages pauvres et riches –, soit 0,8 pour cent des ressources totales des familles. S'agissant des dimensions de l'accès à la santé, plusieurs éléments sont à souligner. Tout d'abord, il apparaît que 17,6 pour cent des personnes interrogées ont souffert d'une maladie ou d'une blessure au cours des 15 derniers jours précédant l'enquête, la proportion étant d'ailleurs un peu plus élevée dans les ménages riches, comparativement aux familles pauvres, comme cela était attendu. Dans ce contexte, les personnels fréquemment consultés sont les médecins – 65,3 pour cent –, les infirmiers – 21,0 pour cent –, et les guérisseurs – 6,0 pour cent. Ensuite, on observe que certaines formes de malnutrition des enfants demeurent encore assez élevées, et que les progrès ont été relativement faibles au cours des huit dernières années. En effet, au niveau national, les taux de retard de croissance, d'émaciation et d'insuffisance pondérale sont, respectivement, de 44,0, 7,9 et 24,9 pour cent. Or, selon l'enquête démographique et de santé de 1996, ces trois taux étaient estimés, respectivement, à 33,8, 8,3 et 25,8 pour cent. Notons que les disparités de malnutrition selon le genre sont faibles, et ne sont pas en défaveur des filles. De même, une relation inverse entre le niveau de vie des ménages et la malnutrition des enfants prévaut, sauf en ce qui concerne le retard de croissance, une situation qui est indépendante du sexe des enfants. Mais, il existe des écarts sensibles de malnutrition des enfants selon les îles, cette dernière étant la plus faible à Ngazidja, et la plus élevée à Ndzouani. Soulignons que si l'EIM ne permet pas de distinguer la mortalité infantile de la mortalité infanto-juvénile, elle met en évidence un taux de mortalité des enfants des femmes de 15-49 ans de 70,7 pour mille naissances vivantes, qui croît – naturellement – avec l'âge des mères. Enfin, d'autres aspects de l'accès à la santé sont à noter : (i) la couverture vaccinale pour les enfants de 7 ans et moins est de 81,3 pour cent, et quelques disparités prévalent entre les îles ; (ii) la proportion des enfants de 5 ans et moins, ayant été amenés dans

une formation médicale pour les soins post-natals, est très faible – 39,0 pour cent –, surtout à Ngazidja ; (iii) une forte proportion de femmes ayant eu des grossesses ont donné naissances à des morts-nés – 23,0 pour cent –, surtout en milieu rural – 44,2 pour cent, contre 20,0 dans les villes –, alors que 75,0 pour cent des femmes ont eu des soins prénatals – dans les deux tiers des cas, ce sont surtout les sages-femmes qui sont consultées ; (iv) 72,0 pour cent des ménages sont en possession d'une moustiquaire, bien que des disparités prévalent selon les îles, alors que l'utilisation des moustiquaires imprégnées est beaucoup moins répandue, notamment dans les ménages pauvres – un cinquième de la population ne connaît pas l'existence de la moustiquaire imprégnée ; (v) la grande majorité de la population connaît l'existence du VIH/SIDA – 90,0 pour cent –, et les trois quarts sont informés de l'existence de moyens de protection empêchant d'attraper ce virus.

8. Une investigation des *disparités socio-économiques* en matière de santé présente un intérêt évident en termes de politiques économiques.

Premièrement, on constate que les coefficients de concentration sont négatifs pour l'émaciation et l'insuffisance pondérale, ce qui traduit une malnutrition « pro-riches ». Par contre, s'agissant du retard de croissance, qui est un indicateur de long terme, les coefficients sont positifs, et la courbe de concentration est quasiment confondue avec la diagonale. De plus, l'EIM montre que l'inégalité socio-économique de l'émaciation et du retard de croissance est plus forte pour les filles que pour les garçons. Cela signifie que, bien que le *niveau moyen* de la nutrition des filles soit un peu meilleur que celui des garçons, les *disparités de malnutrition* sont en défaveur des filles dans les ménages les plus pauvres. Mais, des disparités de malnutrition des enfants prévalent également selon les îles.

Deuxièmement, contrairement à la malnutrition, les courbes de concentration de la mortalité des enfants sont situées en dessous de la diagonale à 45°, ce qui traduit une inégalité socio-économique de la mortalité « pro-pauvres ».

9. La pauvreté dépend de la disponibilité et du rendement d'un ensemble d'actifs physiques, humains et sociaux, régis à la fois par les marchés et un ensemble d'institutions, de normes et de valeurs. En particulier, la capacité de mobilisation et de valorisation des actifs liés au marché du travail présente un intérêt majeur par rapport au bien-être des individus. A cet égard, plusieurs éléments sont mis en évidence.

En premier lieu, alors que la taille moyenne des ménages en 2004 est de 5,8 personnes – contre 6,3 personnes en 1995 –, le taux de dépendance en termes de statuts est de 3,4, ce qui signifie qu'un actif occupé supporte en moyenne 3,4 personnes inactives ou au chômage. En outre, le différentiel des

taux de dépendance selon le sexe du chef de ménage, en défaveur des femmes, tend à s'accroître dans les ménages pauvres, comparativement aux familles riches. Dans ce contexte, le taux d'offre de travail – ou taux d'activité – des personnes de 7 ans et plus est de 37,5 pour cent – 49,7 pour cent pour les 15-65 ans –, un niveau relativement bas par rapport aux ratios enregistrés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Mais, l'analyse descriptive montre que plusieurs facteurs affectent l'offre de travail : (i) le sexe : 43,2 pour cent des hommes de 7 ans et plus participent au marché du travail, contre seulement 32,0 pour cent pour les femmes ; (ii) l'âge : les taux d'offre de travail croissent avec l'âge, puis décroissent ; (iii) le niveau d'instruction : évolution selon une courbe en U des taux d'offre en fonction de l'instruction ; (iv) le niveau de vie des ménages : le taux d'offre de travail des pauvres est seulement de 32,7 pour cent, contre 46,5 pour cent pour les riches.

En deuxième lieu, l'EIM met en évidence une structure dualiste de l'économie, où prédominent surtout un secteur informel agricole – essentiellement de subsistance – et non agricole, et un secteur tertiaire développé, la base industrielle étant assez limitée. Tout d'abord, *le secteur agricole*, y compris la pêche et l'élevage, regroupe 57,4 pour cent des emplois, si on lui associe les activités menées en milieu « urbain », et les statuts d'apprenti et d'aide familial. A cet égard, les individus occupés dans l'agriculture appartiennent surtout à des ménages pauvres, et le secteur agricole emploie beaucoup de femmes. En effet, *le secteur agricole englobe 66,9 pour cent des emplois féminins et 51,2 pour cent des emplois masculins. En d'autres termes, 46,9 pour cent des emplois agricoles sont exercés par des femmes.* Ensuite, *le secteur informel non agricole* constitue une autre composante du système productif comorien. Si l'on associe les micro-entrepreneurs et les indépendants du secteur informel, la contribution de ce secteur à l'emploi national s'élève à 16,2 pour cent. En outre, le rôle des femmes dans le secteur informel non agricole est important, puisqu'il fournit 19,5 pour cent de l'emploi féminin – surtout des activités marginales. Au total, 48,6 pour cent des emplois du secteur informel non agricole sont occupés par des femmes. Enfin, si l'on considère que tous les salariés appartiennent au système productif moderne – hypothèse forte –, ce dernier contribue à 26,3 pour cent de l'emploi national. Toutefois, le salariat non protégé prédomine dans le secteur moderne, puisqu'il concerne environ les deux tiers des emplois. Par ailleurs, une autre caractéristique du secteur moderne est la faiblesse de l'emploi féminin : le salariat ne contribue qu'à 13,7 pour cent de l'emploi des femmes, dont 69,2 pour cent occupent des emplois non protégés – 71,4 pour cent pour les hommes. Cette structure du salariat du secteur moderne explique que seulement 28,4 pour cent des individus qui y travaillent soient localisés dans des ménages riches – 26,6 et

32,8 pour cent, respectivement, des salariés non protégés et protégés.

Dans ce contexte, la prise en compte de l'âge et de l'instruction permet d'affiner la configuration précédente de l'insertion sur le marché du travail. D'une part, les modalités d'insertion sur le marché du travail diffèrent entre les jeunes hommes et femmes : *près de 70 pour cent des activités des jeunes filles de 24 ans et moins sont inhérentes à l'agriculture et au secteur informel, le salariat occupant une place très minoritaire – 9,2 pour cent*. Par contre, l'accès au marché du travail des jeunes hommes de la même tranche d'âge est plus diversifié, et le salariat occupe une place non négligeable. Dans ces conditions, *les filles accèdent plus au marché du travail par les « mauvais emplois », et ces ports d'entrée les destinent probablement plus vers des activités à propre compte, souvent marginales*. Par contre, *les jeunes hommes accèdent au marché du travail plutôt par des « bons emplois » – notamment, le salariat –*, qui jouent un rôle important, mais pas exclusif, dans leur carrière professionnelle. D'autre part, *la localisation de la main-d'oeuvre dans certains segments du marché du travail s'explique aisément par la faiblesse du niveau d'instruction*. Par exemple, 80,1 pour cent des femmes employées sont sans instruction, contre 63,9 pour cent pour les hommes.

En troisième lieu, la compréhension du fonctionnement des marchés du travail implique une analyse de la distribution des gains des individus selon les divers segments, ainsi que des relations qui prévalent avec les dotations en capital humain. A cet égard, on observe que : (i) les gains féminins annuels sont beaucoup moins élevés que ceux des hommes : respectivement, 834,4, et 1302,0 milliers de FC, soit un ratio de 0,641 ; (ii) la distribution des gains selon les activités est assez hétérogène. De plus, l'estimation d'une fonction de gains montre que : (i) l'éducation est un déterminant important des gains obtenus sur le marché du travail, et que les rendements marginaux croissent avec le niveau d'instruction ; (ii) le fait d'être un homme accroît les gains annuels de 116,3 pour cent, toutes choses égales par ailleurs ; (iii) les salariés non protégés, les agriculteurs et les éleveurs perçoivent des gains inférieurs à ceux des salariés protégés ; (iv) la localisation géographique et le milieu jouent aussi un rôle important dans la détermination des gains des individus – par rapport à Moroni, tous les travailleurs des milieux ruraux, et des zones urbaines de Mwali, obtiennent des revenus inférieurs ; (v) le niveau d'instruction secondaire du père affecte positivement les revenus du travail.

En quatrième lieu, et corrélativement, les revenus des ménages sont issus de trois sources majeures : (i) les gains de l'activité principale – 36,9 pour cent ; (ii) l'auto-consommation alimentaire – 27,7 pour cent ; (iii) la valeur imputée du logement – 23,9 pour cent. En fait, le revenu moyen annuel des ménages – 699,0 milliers de FC – est très proche des dépenses moyennes annuelles – 698,6 milliers de FC –, ce qui pourrait être le signe d'une

faiblesse de l'épargne. Par ailleurs, des différences significatives prévalent selon les îles et divers paramètres du chef de ménage ou du groupe. En particulier, si les revenus de transferts, externes et internes, représentent 2,5 pour cent de l'ensemble des revenus des ménages, l'importance des envois de fonds par tête à Ngazidja, comparativement à Ndzouani, est à souligner : 95,4 milliers de FC, contre seulement 31,1 milliers de FC. De même, l'IEM met en relief l'ampleur considérable des ressources de transferts des ménages gérés par une femme, comparativement aux ménages masculins – 50,8 contre 88,6 milliers de FC.

10. Malgré le caractère peu urbanisé des Comores, le phénomène de chômage appelle une attention particulière.

Premièrement, il apparaît que 13,5 pour cent des actifs de 7 ans et plus étaient au chômage en 2004 – une incidence en légère augmentation rapport à 1995, bien que la comparaison soit délicate. De ce fait, compte tenu du taux d'offre de 37,5 pour cent, cela signifie que seulement 32,4 pour cent des individus de 7 ans et plus travaillent. Par ailleurs, l'enquête montre que la *population des chômeurs englobe 47,6 pour cent de personnes n'ayant jamais travaillé*, c'est-à-dire des jeunes la plupart du temps. En outre, les taux de chômage sont un peu plus élevés à Ngazidja – 14,9 pour cent – et à Mwali – 15,0 pour cent –, qu'à Ndzouani – 12,1 pour cent.

Deuxièmement, l'examen des caractéristiques des chômeurs met en évidence la spécificité du phénomène à l'égard des jeunes. Tout d'abord, les taux de chômage sont beaucoup plus élevés pour les femmes que pour les hommes – 9,2 et 19,2 pour cent, respectivement –, et le chômage frappe surtout les hommes secondaires – 24,6 pour cent – et les femmes secondaires – 34,3 pour cent –, les deux composantes les plus jeunes des ménages. En fait, d'autres éléments quant au lien entre le taux de chômage et l'âge permettent de mieux spécifier le chômage des jeunes : (i) pour les moins de 24 ans, le taux de chômage frappe entre un quart et un tiers des personnes actives ; (ii) le rapport des taux de chômage des 15-19 ans et des 30-49 ans est environ de 5, et s'abaisse approximativement à 4 lorsque la classe d'âge des 20-24 ans est prise en compte ; (iii) 64,9 pour cent des chômeurs ont entre 7 et 29 ans, tandis que 44,6 pour cent appartiennent à la classe d'âge des 15-24 ans – 42,4 et 46,1 pour cent, respectivement pour les garçons et les filles ; (iv) bien que les écarts tendent à diminuer pour la classe d'âge 25-29 ans, la proportion de chômeuses jeunes par rapport à l'ensemble des jeunes filles au chômage est presque deux fois plus élevée que celle des jeunes garçons. Observons également que pour chaque niveau d'instruction, la relation en U entre l'âge des individus et le taux de chômage tend à prévaloir – sauf pour ceux ayant eu accès à l'enseignement supérieur : *le chômage frappe davantage les jeunes quel que soit leur niveau d'instruction*.

Troisièmement, bien que le taux de chômage des individus de 7 ans et plus ne soit que faiblement relié au niveau de bien-être des ménages auxquels ils appartiennent – sauf à Ngazidja –, on constate une variation sensible de la proportion de comoriens employés selon les ressources des ménages. Compte tenu des taux d'offre et de chômage relatifs, on peut estimer que seulement 28,6 et 39,8 pour cent des individus de 7 ans et plus, localisés, respectivement, dans les familles pauvres et riches, exercent une activité économique. En réalité, la relation entre le taux de chômage et le niveau de vie des ménages est complexifiée lorsque l'on considère les formes de pauvreté et le genre. Il est de 16,6 pour cent pour les individus appartenant à des ménages pauvres durables, contre 10,3 pour cent pour les ménages pauvres transitoires évolutifs. De même, la proportion de filles de 19-24 ans au chômage, appartenant au segment des pauvres durables, s'élève à 12,5 pour cent de l'ensemble des filles de la même classe d'âge, le pourcentage relatif aux garçons étant seulement de 3,8.

11. Un autre dualisme du marché du travail prévaut dans l'Union des Comores, mettant en évidence la plus grande fragilité des femmes quant à l'accès au marché du travail, comparativement aux hommes, en termes : (i) de caractéristiques démographiques des ménages gérés par les femmes – forte proportion de familles monoparentales : 40,2 pour cent, contre 2,8 pour cent pour les hommes ; (ii) de taux de dépendance dans le ménage – un actif occupé supporte 3,9 personnes inactives ou au chômage dans les ménages féminins, contre 3,4 dans les familles ayant un homme à leur tête ; (iii) d'offre de travail – plus faible dans les ménages féminins que dans les groupes ayant à leur tête un homme, respectivement, 32,0 et 43,2 pour cent (le différentiel d'offre de travail selon le genre tend à être inversement relié au niveau de vie) ; (iv) de taux de chômage – la combinaison de ces deux derniers conduisant à un taux d'emploi de seulement 25,2 pour cent, contre 39,2 pour cent pour les hommes ; (v) d'accès à l'emploi protégé – le secteur agricole et le secteur informel englobent, respectivement, 66,9 et 19,5 pour cent de l'emploi féminin, et ; (vi) de gains – ratio des moyennes des revenus d'activité des femmes et des hommes de 0,641. Par conséquent, les profils âge-gains des femmes sont beaucoup plus plats que ceux des hommes – par exemple, celles qui sont des salariées non protégées obtiennent des gains inférieurs de 55,1 pour cent, comparativement à celles qui bénéficient d'une certaine protection, une situation qui ne prévaut pas pour les hommes –, bien que le taux rendement marginal de l'instruction soit plus important pour les femmes que pour les hommes, ce qui justifie les orientations de politique économique visant à favoriser l'éducation des filles. Malgré tout, les ménages gérés par une femme sont moins pauvres que leurs homologues masculins – respectivement, 30,4 et 38,6 pour cent –, et beaucoup moins frappés par la

pauvreté durable que par la pauvreté transitoire, comparativement aux ménages masculins : respectivement, 27,6 pour cent et 40,7 pour cent. Cette situation semble imputable, principalement, à l'ampleur de l'auto-consommation alimentaire, des transferts et du capital social. En effet, lorsque les ménages appartiennent à un ou plusieurs groupes, l'incidence de la pauvreté diminue de 11,2 points de pourcentage, soit -28,4 pour cent. Néanmoins, il semble que l'impact du capital social dans les ménages féminins soit un peu plus élevé.

12. La participation des enfants au marché du travail constitue un autre élément des stratégies de survie mises en oeuvre par les ménages. A cet égard, l'EIM produit plusieurs enseignements.

Premièrement, si seulement 3,6 pour cent des enfants de 7 à 17 ans travaillent – « child work » – cette incidence est de 8,5 pour cent pour la tranche d'âge des 15-17 ans, contre 2,0 pour cent pour les 7-14 ans. Par ailleurs, 56,5 des enfants ont une activité domestique, à laquelle la grande majorité d'entre eux consacrent moins de 3 heures par jour. Néanmoins, les activités domestiques effectuées par les filles absorbent plus de temps, comparativement aux garçons.

Deuxièmement, la proportion des enfants travailleurs n'est pas très déséquilibrée entre les filles et les garçons, et l'incidence du travail des filles de 7-17 ans est assez comparable à celle des garçons du même âge – 4,0 et 3,3 pour cent, respectivement. Mais, c'est surtout dans les ménages pauvres et pour la tranche d'âge de 15-17 ans que la proportion de filles au travail est élevée.

Troisièmement, plusieurs paramètres relatifs au chef de famille ou au groupe semblent influencer le travail des enfants. Ainsi, l'incidence du travail des enfants : (i) est plus élevée dans les ménages gérés par une femme, notamment en ce qui concerne les garçons ; (ii) tend à diminuer avec le niveau d'instruction du chef de ménage – sauf pour les filles de 7-14 ans ; (iii) croît lorsque ce dernier a une activité agricole, liée à l'élevage ou du secteur informel, ou réside à Ndzouani ; (iv) est influencée par le niveau de vie des ménages, une question examinée ci-après. On notera que seulement 29,2 pour cent des enfants actifs sont des apprentis ou aides familiaux. Ainsi, la plupart des enfants actifs sont des travailleurs de l'agriculture – 38,6 pour cent –, des indépendants du secteur informel – 13,5 pour cent – ou des éleveurs – 8,8 pour cent.

Quatrièmement, dans la mesure où le travail et la scolarisation des enfants sont deux activités interdépendantes, il peut être intéressant d'examiner la distribution des différents choix. A cet égard, on observe que : (i) 72,4 des enfants ont pour unique activité l'école ; (ii) 2,7 pour cent des enfants travaillent uniquement, et ; (iii) 24,0 pour cent n'ont ni travail, ni

accès à l'école, notamment dans les ménages pauvres. Dans ces conditions, le taux de chômage des enfants de 7-17 ans est considérable – 53,1 pour cent.

Cinquièmement, la modélisation des déterminants du travail des enfants montre que l'argument de l'« axiome de luxe » est probablement acceptable dans le cas des Comores, bien qu'il ne semble pas exister de relation statistiquement significative lorsque le niveau de vie *ex post* est pris en compte. En effet, la présente étude montre que la variabilité du niveau de vie, mesurée par la *variance des dépenses* en termes de pauvreté transitoire, rehausse la probabilité du travail des enfants, tout en réduisant les chances de scolarisation, comparativement aux ménages situés en dessus de la ligne de pauvreté, alors que la vulnérabilité des familles pauvres, imputable à une *faiblesse chronique des dépenses* – pauvres durables –, diminue la propension au travail des enfants, et augmente leur scolarisation, par rapport aux groupes les plus aisés. Ainsi, l'incidence du travail des enfants, significativement plus élevée dans les ménages *pauvres transitoirement*, comparativement aux ménages non pauvres, pourrait être le reflet d'une stratégie visant à minimiser le *risque* d'interruption du flux des ressources – par exemple, la réduction des transferts –, une situation qui prévaut surtout pour les ménages pauvres.

Corrélativement, la modélisation du travail des enfants suggère quelques paramètres influençant la scolarisation. Ainsi, la probabilité de fréquentation scolaire des enfants de 7-17 ans décline avec : (i) la pauvreté *ex post* ; (ii) le statut d'agriculteur du chef de ménage, comparativement à celui de salarié protégé ; (iii) le fait pour le chef de famille d'être un homme ; (iv) la localisation des ménages à Ndzouani. De même, les enfants ont une probabilité plus élevée d'aller à l'école lorsque : (i) le chef est instruit ; (ii) le chef a un certain âge ; (iii) les ménages comportent de nombreux enfants, notamment de 5-14 ans, et adultes de plus de 60 ans ; (iv) les enfants sont ceux du chef. En outre, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de scolarisation des filles est plus faible que celle des garçons, et l'effet marginal est assez élevé.

En fait, malgré les incertitudes relatives au processus de transition économique, il est probablement possible, à moyen ou à long terme, d'atténuer la fragilité du progrès social. Mais, la réussite de cette stratégie, visant à amender le processus de transition économique et à accroître la participation des individus à l'emploi productif, non vulnérable ou décent, afin d'atténuer le niveau des privations, dépend d'un ensemble de facteurs dont certains ne sont pas totalement contrôlables par les autorités publiques. Quoiqu'il en soit, le « Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté » constitue, d'une part, un sérieux indicateur des ambitions de promotion d'une stratégie de développement, susceptible d'améliorer durablement le bien-être des populations les plus défavorisées, en termes de

pouvoir d'achat et d'épanouissement social, en mettant en oeuvre des politiques publiques efficaces, et, d'autre part, un précieux instrument de programmation des actions.